

**Avis des sociétés**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES  
-STIP-**

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre 1003- Tunis El Khadra.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Novembre 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA (FMBZ KPMG TUNISIE) et Mme Nejiba CHOUK (CABINET NEJIBA CHOUK)

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2023

ACTIFS	NOTE	2 023	2 022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		9 738 312	9 502 056
Moins : Amortissements		-8 745 120	-8 735 119
	<b>V.1</b>	<b>993 192</b>	<b>766 937</b>
Immobilisations corporelles		280 250 124	273 628 171
Moins : Amortissements		-179 806 182	-177 064 280
	<b>V.2</b>	<b>100 443 942</b>	<b>96 563 892</b>
Immobilisations financières		5 621 644	5 723 757
Moins : Provisions		-4 508 355	-4 508 355
	<b>V.3</b>	<b>1 113 289</b>	<b>1 215 402</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>102 550 424</b>	<b>98 546 231</b>
Autres actifs non courants			0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>102 550 424</b>	<b>98 546 231</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		78 780 860	80 690 939
Moins : Provisions		-1 163 878	-1 133 076
	<b>V.4</b>	<b>77 616 982</b>	<b>79 557 863</b>
Clients et comptes rattachés		41 847 678	42 995 881
Moins : Provisions		-15 319 459	-14 927 916
	<b>V.5</b>	<b>26 528 219</b>	<b>28 067 965</b>
Autres actifs courants		12 323 967	12 835 933
Moins : Provisions		-233 590	-269 322
	<b>V.6</b>	<b>12 090 377</b>	<b>12 566 611</b>
Placements et autres actifs financiers		7 293 172	7 621 020
Moins : Provisions		-36 758	-29 206
	<b>V.7</b>	<b>7 256 414</b>	<b>7 591 814</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 691 732	2 524 043
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>125 183 724</b>	<b>130 308 295</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>227 734 148</b>	<b>228 854 526</b>

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2023

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2 023	2 022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 481 039	2 456 036
Réserves spéciales		76 866 133	76 866 132
Actions propres		-325 724	-325 724
Autres capitaux propres		7 705 346	7 709 096
Résultats reportés		-82 640 240	-94 350 821
Modifications Comptables		0	
<b>T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>16 710 023</b>	<b>4 978 188</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 570 648</b>	<b>11 922 736</b>
<b>T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT AFFECTATION</b>		<b>15 139 375</b>	<b>16 900 924</b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 014	-1 886
Intérêts minoritaires dans le résultat		-478	-129
		<b>-2 492</b>	<b>-2 015</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>VI.1</b>	<b>15 136 883</b>	<b>16 898 909</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	VI.2	8 387 649	7 940 314
Provisions	VI.4	18 584 225	18 456 959
Autres passifs non courants	VI.3	6 836 261	12 218 022
		<b>33 808 135</b>	<b>38 615 295</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	34 317 443	30 566 406
Autres passifs courants	VI.6	55 870 520	61 382 256
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	88 601 167	81 391 660
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>178 789 130</b>	<b>173 340 321</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>212 597 264</b>	<b>211 955 616</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>227 734 148</b>	<b>228 854 526</b>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2023

LIBELLES	NOTE	2 023	2 022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	VII.1.1	138 287 350	151 564 833
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	867 577	861 330
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>VII.1</b>	<b>139 154 927</b>	<b>152 426 163</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks de PF et des encours		-8 741 724	-14 238 977
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	101 418 434	114 175 021
Charges de personnel	VII.2.2	25 127 915	24 101 085
Dotations aux amortissements & aux provisions	VII.2.3	3 915 182	3 136 144
Autres charges d'exploitation	VII.2.4	8 030 768	7 629 660
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>129 750 576</b>	<b>134 802 934</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<b>9 404 352</b>	<b>17 623 229</b>
Charges financières nettes	VII.2.5	-10 932 435	-9 063 042
Produits des placements		2 452	2 955
Autres gains ordinaires	VII.2.6	953 222	4 439 518
Autres pertes ordinaires	VII.2.7	-624 872	-477 431
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>-1 197 281</b>	<b>12 525 229</b>
Impôts sur les sociétés	VII.2.8	-373 845	-602 621
Contribution Sociale de Solidarité			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 571 126</b>	<b>11 922 608</b>
Eléments extraordinaires			0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-1 571 126</b>	<b>11 922 608</b>
Effets des modifications comptables			0
<b>RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES</b>	<b>VII-2.9</b>	<b>-1 571 126</b>	<b>11 922 608</b>
<b>Intérêts minoritaires dans le résultat</b>		<b>-478</b>	<b>129</b>
<b>Intérêts du groupe dans le résultat</b>		<b>-1 570 648</b>	<b>11 922 479</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTES</b>	<b>2 023</b>	<b>2 022</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		-1 571 126	11 922 607
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		3 273 333	5 894 514
- Autres variations impactant les KP		-187 151	-55 678
- Résorption des subventions d'investissement		-3 750	-5 000
- Variations des :			
Stocks		1 910 078	-32 462 179
Créances		1 148 203	3 729 543
Autres actifs courants		511 966	943 705
Placements et autres actifs financiers		327 848	-2 981 898
Fournisseurs et autres dettes		-1 630 724	-14 421 035
Autres passifs courants		-5 511 736	10 801 962
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	VIII.1	<b>-1 733 057</b>	<b>-16 633 459</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-6 858 208	-11 750 562
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		102 113	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0	-255 590
		0	
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	VIII.2	<b>-6 756 095</b>	<b>-12 006 151</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements décaissements provenant des emprunts		6 881 400	17 985 220
Encaissements provenant des subventions			
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	VIII.3	<b>6 881 400</b>	<b>17 985 220</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-1 607 753</b>	<b>-10 654 390</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>-9 608 977</b>	<b>1 045 413</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	VIII.4	<b>-11 216 730</b>	<b>-9 608 977</b>

NB : Pour une meilleure lecture des états financiers, la colonne 2022 de l'état des flux de trésorerie a été retraitée.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

## **NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE**

### **I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :**

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) et la SMTP Amine.

#### **I.1.1. La STIP :**

C'est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70,87%.

En 2021, Monsieur Mahdi DRIDI a acheté 615 288 actions soit 14,62 % des actions. Ces actions ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la SOMACOP conditionnée à la levée des suretés les grevant.

En 2023, la promesse de vente a été annulée et Monsieur Mehdi Dridi est demeuré propriétaire des susdites actions.

#### **I.1.2- LA SOMACOP :**

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2023, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 59 500 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-61 000 500 000	-610 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	<b>595 000</b>
<b>SITUATION AU 31/12/2022</b>		<b>59 500</b>	<b>595 000</b>	<b>595 000</b>

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, la STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,98%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

### I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

La SMTP Amine est en cours de règlement judiciaire. En application des normes comptables en vigueur, elle a été écartée du périmètre de la consolidation.

### I.1.4- LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE :

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des

véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2023, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D' ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
<b>SITUATION AU 31/12/2023</b>		<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

- Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOCIETE AMINE PLUS TIRE, la SOMACOP détient 199 800 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,90%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

## II. REFERENTIEL COMPTABLE

### II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

### II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

#### II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a enregistré un résultat net consolidé au titre de l'exercice 2023 égal à - 1 570 648 D. Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à 15 136 883 D pour un capital social de 12 623 469 D.

### STIP :

Au cours de l'exercice en 2016, la société AFRICA HOLDING a acheté par l'intermédiaire de la Bourse des Valeurs Mobilières 70,87 % du capital de la ŠTIP. Un plan de restructuration a été établi et mis en application en 2017 prévoyant notamment :

- Le financement du cycle d'exploitation par l'injection de fonds propres et par la garantie de crédits de financement d'importation des matières premières ;
- La rationalisation des charges d'exploitation ;
- La négociation d'un plan de restructuration sociale ;
- Le recrutement de personnel technique qualifié ;
- La production de nouvelles dimensions de pneumatiques ;
- La rationalisation des relations avec les partenaires commerciaux locaux et étrangers ;

Compte tenu des efforts ci-dessus présentés et des résultats positifs en découlant portant les capitaux propres de - **223 530 257 D** au 31 décembre 2017 à + **15 139 375 D** au 31 décembre 2023 enregistrant une augmentation égale à **238 669 632 D**. Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

#### **SOMACOP :**

Au cours de la période 2017-2022 la gestion de la SOMACOP a été caractérisée par la rationalisation des charges et par la mise en place d'une nouvelle politique de recouvrement des créances ce qui a permis de remédier progressivement aux déséquilibres financiers affichés. Suite aux trois années bénéficiaires 2020, 2021 et 2022 les capitaux propres sont redevenus positifs.

Malgré la perte enregistrée en 2023, les capitaux propres de la SOMACOP sont toujours supérieurs à la moitié du capital social.

#### **AMINE PLUS TIRE :**

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE sont arrêtés à - 1 223 332 D soit 1 723 332 D en deçà de 50% du capital social correspondant au minimum exigé par les dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, concernant la continuité de l'exploitation de la société AMINE PLUS TIRE, doit être prise soit par la régularisation de la situation soit par la dissolution de la société.

#### **SMTF Amine :**

La SMTF Amine SA, résidente au Maroc a été soumise en 2017 à la procédure de redressement des entreprises en difficultés économiques. Par conséquent, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

#### **II.2.2. Unité monétaire :**

Les états financiers consolidés sont établis en Dinars Tunisiens.

Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

En 2021 la société mère a réévalué le terrain et les constructions d'exploitation engendrant une plus-value de réévaluation égale à 74 247 016 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

### II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

### **II.2.5. Emprunts et charges d'emprunt :**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunt.

### **II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT N° 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### **II.2.7. Revenus :**

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une

provision distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

### III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
<b>Société Mère</b> : STIP	<b>IG</b>	100,00%	100,00%
<b>Sociétés Filiales</b> SOMACOP	<b>IG</b>	99,98%	99,98%
AMINE PLUS TIRE	<b>IG</b>	99,90%	99,89%

#### -III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

#### III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2023.

#### **IV. NOTES RELATIVES AU BILAN**

Le bilan consolidé de votre groupe de sociétés, arrêté au 31 décembre 2023, présente un total égal à 227 734 148 D contre 228 854 526 D au 31 décembre 2022, enregistrant une baisse de 1 120 378 D détaillée par rubrique comme suit

(En dinars)

DESIGNATION	NOTES	AU 31/12/2023	AU 31/12/2022	VARIATIONS	
				+	-
<b>ACTIFS :</b>					
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>					
- Immobilisations incorporelles	V.1	993 192	766 937	226 255	
- Immobilisations corporelles	V.2	100 443 942	96 563 892	3 880 050	
- Immobilisations financières	V.3	1 113 289	1 215 402		-102 113
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>102 550 424</b>	<b>98 546 231</b>	<b>4 004 193</b>	
- Autres actifs non courants					
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>102 550 424</b>	<b>98 546 231</b>	<b>4 004 193</b>	
<b>ACTIFS COURANTS :</b>					
- Stocks	V.4	77 616 982	79 557 863		-1 940 881
- Clients et comptes rattachés	V.5	26 528 219	28 067 965		-1 539 746
- Autres actifs courants	V.6	12 090 377	12 566 611		-476 234
- Placements et autres actifs financiers	V.7	7 256 414	7 591 814		-335 400
- Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 691 732	2 524 043		-832 311
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>125 183 724</b>	<b>130 308 296</b>		<b>-5 124 572</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>227 734 148</b>	<b>228 854 527</b>		<b>-1 120 379</b>
<b>CAPITAUX PROPRES :</b>					
- Capital social		12 623 469	12 623 469	0	
- Réserves légales		2 481 039	2 456 036	25 003	
- Réserves spéciales		76 866 133	76 866 132	1	
- Actions propres		-325 724	-325 724	0	
- Autres capitaux propres		7 705 346	7 709 096		-3 750
- Résultats reportés		-82 640 240	-94 350 821	11 710 581	
- Résultat de l'exercice		-1 570 648	11 922 736		-13 493 384
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 139 375</b>	<b>16 900 924</b>		<b>-1 761 549</b>
- Intérêts minoritaires dans les capitaux		-2 014	-1 886		-128
- Intérêts minoritaires dans le résultat		-478	-129		-349
<b>TOTAL CP NETS INTERETS MINORITAIRES</b>	VI.1	<b>15 136 883</b>	<b>16 898 909</b>		<b>-1 762 026</b>
<b>PASSIFS :</b>					
<b>PASSIFS NON COURANTS :</b>					
- Emprunts	VI.2	8 387 649	7 940 314	447 335	
- Autres passifs non courants	VI.3	6 836 261	12 218 022		-5 381 761
- Provisions	VI.4	18 584 225	18 456 959	127 266	
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>33 808 135</b>	<b>38 615 295</b>		<b>-4 807 160</b>
<b>PASSIFS COURANTS :</b>					
- Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	34 317 443	30 566 406	3 751 037	
- Autres passifs courants	VI.6	55 870 520	61 382 256		-5 511 736
- Concours bancaires et autres passifs finan	VI.7	88 601 167	81 391 660	7 209 507	
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>178 789 130</b>	<b>173 340 321</b>	<b>5 448 809</b>	
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>212 597 264</b>	<b>211 955 616</b>	<b>641 648</b>	
<b>T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>227 734 148</b>	<b>228 854 526</b>		<b>-1 120 378</b>

## V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2023 à 993 193 dinars détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATIONS</b>
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Know how	7 004 062	7 004 062	0
Logiciels	830 985	830 985	0
Fonds commercial	1 034 697	1 034 697	0
BREVET	230	230	0
Site WEB	29 200	29 200	0
Avance sur immobilisations incorporelles	5 584	5 584	0
Immobilisations en cours	833 554	597 299	236 255
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>9 738 312</b>	<b>9 502 057</b>	<b>236 255</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-8 745 119</b>	<b>-8 735 119</b>	<b>-10 000</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>993 193</b>	<b>766 937</b>	<b>226 255</b>

## V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2023 à 100 443 942 dinars détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATIONS</b>
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Terrains	1 668 401	1 668 401	0
Constructions	88 184 353	88 147 352	37 001
Constructions réévaluées	3 544 316	3 544 316	0
Agenc. Aménag des constructions	10 414 069	9 931 757	482 312
Matériel et outillage industriel	118 513 847	113 578 558	4 935 289
Matériel et outillage réévalué	37 454 318	37 454 318	0
Matériel de transport	2 845 138	2 791 806	53 332
Matériel informatique	1 688 117	1 504 957	183 159
Agenc. Aménag et installations	5 134 774	4 975 147	159 627
Equipements de bureaux	622 574	620 708	1 866
Immobilisations en cours	10 180 218	9 410 852	769 366
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>280 250 124</b>	<b>273 628 172</b>	<b>6 621 952</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-179 806 182</b>	<b>-177 064 280</b>	<b>-2 741 902</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>100 443 942</b>	<b>96 563 892</b>	<b>3 880 050</b>

### V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2023 à 1 113 290 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Titres de participation SMTP*	4 508 355	4 508 355	0
Cautionnements	1 113 289	1 215 402	-102 113
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>5 621 644</b>	<b>5 723 757</b>	<b>-102 113</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>-4 508 355</b>	<b>-4 508 355</b>	<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>1 113 290</b>	<b>1 215 402</b>	<b>-102 112</b>

\* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

### V.4. STOCKS :

Le stock est arrêté au 31 décembre 2023 à 77 616 982 dinars détaillé comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Matières premières	28 918 083	40 344 124	-11 426 041
Autres approvisionnements	9 903 947	10 054 446	-150 500
Produits finis et marchandises	33 705 560	22 748 154	10 957 406
En-cours de production	6 253 271	7 544 214	-1 290 943
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>78 780 860</b>	<b>80 690 939</b>	<b>-1 910 078</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>-1 163 878</b>	<b>-1 133 076</b>	<b>-30 802</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>77 616 982</b>	<b>79 557 862</b>	<b>-1 940 880</b>

### V.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2023, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 26 528 219 D et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Clients locaux	9 142 726	10 128 380	-985 654
Clients étrangers	6 300 749	4 752 758	1 547 991
Clients douteux	15 319 460	14 927 917	391 543
Clients, écart de conversion	31 825	-131 650	163 474
Chèques en caisse	9 808 527	12 048 601	-2 240 075
Clients effets à recevoir	1 244 394	1 269 875	-25 482
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>41 847 678</b>	<b>42 995 881</b>	<b>-1 148 203</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>-15 319 459</b>	<b>-14 927 917</b>	<b>-391 543</b>

<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>26 528 219</b>	<b>28 067 964</b>	<b>-1 539 745</b>
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

#### V.6. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 12 090 377 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Fournisseurs débiteurs	4 938 549	3 617 654	1 320 894
Charges constatées d'avance	601 068	1 369 480	-768 412
Personnel	358 849	151 391	207 458
RRRO & autres avoirs non reçus	9 663	9 663	0
Etat, crédit de TVA	354 510	0	354 510
Etat, impôts/sociétés à reporter	5 698 972	4 605 186	1 093 786
Etat, rappel d'impôt	592	364 315	-363 723
Etat, autres taxes	354 265	227 549	126 716
Comptes d'attente	0	101 788	-101 788
Produits à recevoir	0	2 350 000	-2 350 000
Débiteurs divers	7 500	32 189	-24 688
Avances à la douane	0	6 719	-6 719
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>12 323 968</b>	<b>12 835 933</b>	<b>-511 965</b>
			0
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION / AAC</b>	<b>-233 590</b>	<b>-269 322</b>	<b>35 732</b>
			0
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>12 090 377</b>	<b>12 566 611</b>	<b>-476 234</b>

#### V.7. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 7 256 414 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Régies d'avances et accreditifs	7 193 174	7 521 022	-327 848
Placements	99 998	99 998	0
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>7 293 172</b>	<b>7 621 020</b>	<b>-327 848</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>-36 758</b>	<b>-29 206</b>	<b>-7 552</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>7 256 414</b>	<b>7 591 814</b>	<b>-335 400</b>

#### V.8. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 1 691 731 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Effets à l'encaissement	0	168 830	-168 830
Banques	1 633 244	2 298 215	-664 971
Caisses	58 487	56 999	1 488

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 691 731</b>	<b>2 524 043</b>	<b>-832 312</b>

## VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

### VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 15 136 884 dinars, détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATIONS</b>
Capital social	12 623 469	12 623 469	0
Réserve légale	2 481 043	2 456 036	25 007
Réserves spéciales	76 866 132	76 866 132	0
Actions propres	-325 724	-325 724	0
Autres capitaux propres	7 705 346	7 709 096	-3 750
Résultats reportés	-82 640 242	-94 350 820	11 710 578
<b>Total CP avant résultat de l'exercice</b>	<b>16 710 024</b>	<b>4 978 188</b>	<b>11 731 836</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 570 648</b>	<b>11 922 736</b>	<b>-13 493 384</b>
<b>Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>15 139 376</b>	<b>16 900 924</b>	<b>-1 761 548</b>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-2 014	-1 886	-129
intérêts minoritaires dans le résultat	-478	-129	-349
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>-2 492</b>	<b>-2 014</b>	<b>-478</b>
<b>Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>15 136 884</b>	<b>16 898 910</b>	<b>-1 762 026</b>

### Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2023, la STIP détenait encore les 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2023 a approuvé la mise à la vente de ces actions.

### VI.2. EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2023 à 8 387 649 dinars est détaillée comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATIONS</b>
Emprunts à plus d'un an STIP	8 326 346	7 867 287	459 059
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	61 303	73 026	-11 723

	8 387 649	7 940 313	447 336
--	-----------	-----------	---------

### VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2023, cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Dettes CNSS	6 836 261	12 218 022	-5 381 761
<b>Total</b>	<b>6 836 261</b>	<b>12 218 022</b>	<b>-5 381 761</b>

### VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 18 484 335 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 739 466	1 481 802	257 664
Autres provisions pour risques et charges	16 707 688	16 867 095	-159 407
Provisions SOMACOP	137 071	108 062	29 010
<b>Total</b>	<b>18 584 225</b>	<b>18 456 958</b>	<b>127 267</b>

### VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2023 à 34 317 443 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>Fournisseurs d'exploitation</b>			
Fournisseurs locaux	5 403 010	4 344 845	1 058 165
Fournisseurs étrangers	25 702 728	21 337 044	4 365 684
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819	0
Fournisseurs, factures non parvenues	2 879 276	4 625 702	-1 746 426
<b>S/Total</b>	<b>34 018 832</b>	<b>30 341 410</b>	<b>3 677 422</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations</b>			
Fournisseurs d'immobilisations locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	0
Retenues de garantie	156 565	82 950	73 615
<b>S/Total</b>	<b>298 610</b>	<b>224 996</b>	<b>73 615</b>
<b>Total général</b>	<b>34 317 443</b>	<b>30 566 406</b>	<b>3 751 037</b>

## VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 55 870 520 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Clients créditeurs	1 703 333	4 925 138	-3 221 805
Personnel	3 237 900	4 402 327	-1 164 427
Etat, impôts et taxes	35 101 473	35 497 954	-396 481
Etat, autres taxes	42 726	0	42 726
CNSS	8 772 562	5 339 119	3 433 443
Créditeurs divers	54 240	53 536	704
Charges à payer	42 384	44 117	-1 733
Jetons de présence à payer	24 388	27 388	-3 000
Compte d'attente	0	32 808	-32 808
Sociétés du groupe	1 001 000	11 059 868	-10 058 868
Héritiers AD Mohamed et Safouane	2 600 000	0	2 600 000
Compte courant associé Montacer DRIDI	3 290 515	0	3 290 515
<b>TOTAUX</b>	<b>55 870 520</b>	<b>61 382 255</b>	<b>-5 511 736</b>

## VI.7. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 88 601 167 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>Emprunts échus et à moins d'un an</b>			
Echéances en principal à moins d'un an	7 130 524	7 363 558	-233 033
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000	0
Crédits de gestion	66 056 652	59 646 573	6 410 079
Intérêts courus	705 841	448 511	257 330
			0
<b>S/TOTAL</b>	<b>75 693 017</b>	<b>69 258 642</b>	<b>6 434 376</b>
<b>Banques et autres organismes financiers</b>	<b>12 908 150</b>	<b>12 133 018</b>	<b>775 131</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 601 167</b>	<b>81 391 660</b>	<b>7 209 507</b>

## VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net positif de la Société STIP et de ses filiales est arrêté au 31 décembre 2023 à -1 570 648 dinars contre 11 922 479 dinars au 31 décembre 2022, enregistrant une diminution égale à 13 493 127 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En

Dinars)

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
	Montants	Montants	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
1 - Revenus	138 287 350	151 564 833	-13 277 483
2 - Autres produits d'exploitation	867 577	861 330	6 248
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>139 154 927</b>	<b>152 426 163</b>	<b>-13 271 235</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
1 - Variation des stocks de produits finis et des encours	-8 741 724	-14 238 977	5 497 253
2 - Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés	101 418 434	114 175 021	-12 756 587
<b>Marge commerciale</b>	<b>46 478 218</b>	<b>99 936 044</b>	<b>-53 457 827</b>
3 - Charges de personnel	25 127 915	24 101 085	1 026 830
4 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 915 182	3 136 144	779 038
5 - Autres charges d'exploitation	8 030 768	7 629 660	401 108
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>129 750 576</b>	<b>134 802 934</b>	<b>-5 052 358</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	9 404 352	17 623 229	-8 218 877
1 - Charges financières nettes	-10 932 435	-9 063 042	-1 869 393
2 - Produits des placements	2 452	2 955	-503
3 - Autres gains ordinaires	953 222	4 439 518	-3 486 296
4 - Autres pertes ordinaires	-624 872	-477 431	-147 441
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT</b>	-1 197 281	12 525 229	-13 722 509
5 - Impôts sur les bénéfices	-373 845	-602 621	228 776
5 - Contribution conjoncturelle	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 571 126</b>	<b>11 922 607</b>	<b>-13 493 733</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>-1 571 126</b>	<b>11 922 608</b>	<b>-13 493 733</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT</b>	<b>-478</b>	<b>129</b>	<b>-607</b>
<b>PARTS DU GROUPE DANS LE RESULTAT</b>	<b>-1 570 648</b>	<b>11 922 479</b>	<b>-13 493 127</b>

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

## VII.1. PRODUITS :

### VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est passé de 151 564 833 D dinars au 31 décembre 2022 à 138 287 350 D au 31 décembre 2023, enregistrant une baisse de 13 277 483 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL</b>			
Produits finis	91 765 835	103 271 284	-11 505 448
Marchandises	20 200 973	24 866 754	-4 665 781
Produits intermédiaires et services	429 441	588 680	-159 240
Prestation de services	17 391	15 646	1 746
Ristournes sur ventes	-1 344 894	-616 113	-728 782
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL</b>	<b>111 068 745</b>	<b>128 126 251</b>	<b>-17 057 505</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT</b>	<b>27 218 604</b>	<b>23 438 583</b>	<b>3 780 022</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL</b>	<b>138 287 350</b>	<b>151 564 833</b>	<b>-13 277 483</b>

### VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2023 à 867 578 D contre 861 330 D au 31/12/2022 enregistrant une hausse de 6 248 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Ventes de déchets	419 568	416 016	3 552
Quote-part subventions d'investissement de l'exercice	3 750	5 000	-1 250
Autres Produits	444 259	440 314	3 945
<b>TOTAUX</b>	<b>867 578</b>	<b>861 330</b>	<b>6 248</b>

## VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

### VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 101 418 433 dinars contre 114 175 021 D au 31 décembre 2022, enregistrant une baisse égale à 12 756 588 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Achats d'approvisionnements consommés	69 849 906	107 452 963	-37 603 057
Achats de fournitures et matières consommables	8 566 073	9 024 318	-458 245
Achats de marchandises	316 204	387 461	-71 257
Achats non stockés	13 235 517	12 860 706	374 812
Variations de stocks marchandises et d'approvisionnements	9 450 733	-15 550 426	25 001 159
<b>TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</b>	<b>101 418 433</b>	<b>114 175 021</b>	<b>-12 756 588</b>

### VII.2.2 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 25 127 915 dinars contre 24 101 084 dinars au 31 décembre 2022 enregistrant une augmentation égale à 1 026 831 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Salaires bruts	20 519 375	20 023 698	495 677
CNSS et autres charges patronales	3 974 885	3 488 524	486 361
Autres charges de personnel	633 655	588 862	44 792
<b>TOTAUX</b>	<b>25 127 915</b>	<b>24 101 084</b>	<b>1 026 831</b>

### VII.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 3 915 183 dinars contre 3 136 144 dinars au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation égale à 779 038 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Dotations aux amortissements	2 769 402	2 211 569	557 834
Dotations aux provisions	1 145 780	924 576	221 204
<b>TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS</b>	<b>3 915 183</b>	<b>3 136 145</b>	<b>779 038</b>

#### VII.2.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2023 à 8 030 768 dinars contre 7 629 660 D au 31 décembre 2022, enregistrant une augmentation égale à 401 108 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
<b>SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)</b>			
Location & charges locatives	202 699	174 812	27 887
Entretien et réparations	1 392 793	1 395 855	-3 062
Primes d'assurances	1 582 787	1 328 611	254 176
Autres services extérieurs	633 740	606 183	27 557
<b>SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)</b>	<b>3 812 019</b>	<b>3 505 461</b>	<b>306 559</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION</b>			
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	450 628	706 472	-255 844
Publicités et propagandes	232 617	303 481	-70 865
Frets et transport sur ventes	199 250	347 953	-148 703
Voyages et déplacements	637 016	500 308	136 709
Missions et réception	191 574	121 610	69 964
Frais postaux et de télécommunication	177 400	131 192	46 208
Commissions bancaires	832 461	919 319	-86 858
Formations professionnelles	86 623	92 697	-6 074
Jetons de présence	297 500	241 328	56 172
Dons et subventions	50 988	113 557	-62 569
<b>T. AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 156 058</b>	<b>3 477 917</b>	<b>-321 859</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 062 690</b>	<b>646 283</b>	<b>416 408</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 030 768</b>	<b>7 629 660</b>	<b>401 108</b>

#### VII.2.5. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent au 31 Décembre 2023 à 10 932 434 D contre 9 063 042 D à la fin de l'exercice 2022 enregistrant une augmentation égale à 1 869 392 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATIONS
Intérêts sur emprunts	1 251 088	654 620	596 469
Intérêts sur crédits de gestion	2 626 204	2 638 698	-12 495
Intérêts et Pénalités de retard	6 866 497	4 614 465	2 252 033
Pertes de Change	742 701	2 482 827	-1 740 126
Gains de Change	-540 113	-1 327 568	787 454
Autres produits financiers	-13 943	0	-13 943
	<b>10 932 434</b>	<b>9 063 042</b>	<b>1 869 392</b>

#### **VII.2.6. AUTRES GAINS ORDINAIRES :**

Ce poste arrêté au 31/12/2023 à 953 222 D est détaillé comme suit :

Reprises sur provisions	624 349
Transferts de charges	300 795
Divers produits	28 079
<b>TOTAL</b>	<b>953 223</b>

#### **VII.2.7. AUTRES PERTES ORDINAIRES :**

Ce poste arrêté au 31/12/2023 à 624 872 D, enregistre diverses régularisations enregistrées au niveau de la STIP et de la SOMACOP ainsi que l'impact d'un accord de rééchelonnement conclu au titre de la CNSS et de la retraite complémentaire pour 550 775 D.

#### **VII.2.8. IMPOT SUR LES SOCIETES :**

L'impôt sur les sociétés est arrêté au 31 Décembre 2023 à 373 845 D contre 602 621 D au 31 décembre 2022 enregistrant une baisse égale à 228 776 D.

#### **VII.2.9. RESULTAT NET DE L'EXERCICE :**

Le résultat net consolidé de l'exercice 2023 est arrêté à **-1 571 126** dinars contre **+11 922 736** dinars au 31 décembre 2022, enregistrant une diminution égale à 13 493 733 dinars.

## NOTE N° VIII : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

### NOTE N° VIII-1 : Flux liés à l'exploitation

Les flux affectés à l'exploitation totalisent -1 733 057 D en 2023 et se détaillent comme suit :

- **Amortissements et provisions**

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022
Amortissement des immobilisations incorporelles	10 000	10 706
Amortissement des immobilisations corporelles	2 741 902	2 153 217
Provisions sur immobilisations financières	0	-1
Provisions sur stocks	30 802	-113 837
Provisions pour créances douteuses	391 543	146 906
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-35 732	178 496
Provisions /placements	7 552	-24 362
Provisions pour risques et charges	127 266	3 543 389
<b>TOTAL</b>	<b>3 273 333</b>	<b>5 894 514</b>

- **Variation des stocks**

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Matières premières	28 918 083	40 344 124	-11 426 041
Autres approvisionnements	9 903 947	10 054 446	-150 500
Produits finis et marchandises	33 705 560	22 748 154	10 957 406
En-cours de production	6 253 271	7 544 214	-1 290 943
<b>TOTAL</b>	<b>78 780 860</b>	<b>80 690 939</b>	<b>-1 910 078</b>

- **Variation des créances clients**

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Clients locaux	9 142 726	10 128 380	-985 654
Clients étrangers	6 300 749	4 752 758	1 547 991
Clients douteux	15 319 460	14 927 917	391 543
Clients, écart de conversion	31 825	-131 650	163 474
Chèques en caisse	9 808 527	12 048 601	-2 240 075
Clients effets à recevoir	1 244 394	1 269 875	-25 482
<b>TOTAL</b>	<b>41 847 679</b>	<b>42 995 882</b>	<b>-1 148 203</b>

- **Variation des autres actifs courants**

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATION</b>
Fournisseurs débiteurs	4 938 549	3 617 654	1 320 894
Charges constatées d'avance	601 068	1 369 480	-768 412
Personnel	358 849	151 391	207 458
RRRO & autres avoirs non reçus	9 663	9 663	0
Etat, crédit de TVA	354 510	0	354 510
Etat, impôts/sociétés à reporter	5 698 972	4 605 186	1 093 786
Etat, rappel d'impôt	592	364 315	-363 723
Etat, autres taxes	354 265	227 549	126 716
Comptes d'attente	0	101 788	-101 788
Produits à recevoir	0	2 350 000	-2 350 000
Débiteurs divers	7 500	32 189	-24 688
Avance douane	0	6 719	-6 719
<b>TOTAL</b>	<b>12 323 967</b>	<b>12 835 933</b>	<b>-511 966</b>

- **Variation des fournisseurs et des autres dettes**

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATION</b>
Fournisseurs locaux	5 403 010	4 344 845	1 058 165
Fournisseurs étrangers	25 702 728	21 337 044	4 365 684
Fournisseurs, effets à payer	33 819	33 819	0
Fournisseurs, factures non parvenues	2 879 276	4 625 702	-1 746 426
Fournisseurs d'immobilisations locaux	116 491	116 491	0
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	25 555	25 555	0
Retenues de garantie	156 565	82 950	73 615
<b>Total des fournisseurs et Comptes rattachés</b>	<b>34 317 443</b>	<b>30 566 406</b>	<b>3 751 037</b>
Dettes CNSS	6 836 261	12 218 022	-5 381 761
<b>TOTAL</b>	<b>41 153 704</b>	<b>42 784 428</b>	<b>-1 630 724</b>

- **Variation des autres passifs courants**

<b>LIBELLES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>VARIATION</b>
Clients créditeurs	1 703 333	4 925 138	-3 221 805
Personnel	3 237 900	4 402 327	-1 164 427
Etat, impôts et taxes	35 101 473	35 497 954	-396 481
Etat, autres taxes	42 726	0	42 726
Sociétés du groupe	1 001 000	11 059 868	-10 058 868
CNSS	8 772 562	5 339 119	3 433 443
Créditeurs divers	54 240	53 536	704
Charges à payer	42 384	44 117	-1 733
Jetons de présence à payer	24 388	27 388	-3 000
Compte d'attente	0	32 808	-32 808
Héritiers AD	4 909 500	0	4 909 500
Compte courant associé	981 015	0	981 015
<b>TOTAL</b>	<b>55 870 521</b>	<b>61 382 255</b>	<b>-5 511 735</b>

### NOTE N° VIII-2 : FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisent - 6 656 095 D en 2023 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Immobilisations incorporelles	9 738 312	9 502 056	236 255
Immobilisations corporelles	280 250 124	273 628 171	6 621 953
Immobilisations financières	5 621 644	5 723 757	-102 113
<b>TOTAL</b>	<b>295 610 080</b>	<b>288 853 985</b>	<b>6 756 095</b>

### NOTE N° VIII-3 : FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux affectés aux activités de financement totalisent 6 881 400 D en 2023 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Emprunts à plus d'un an STIP	8 326 346	7 867 287	459 059
Emprunts à plus d'un an SOMACOP	61 303	73 026	-11 723
<b>Total emprunts à plus d'un an</b>	<b>8 387 649</b>	<b>7 940 313</b>	<b>447 336</b>
Echéances en principal à moins d'un an	7 130 524	7 363 558	-233 033
Echéances en principal impayées	1 800 000	1 800 000	0
Crédits de gestion	66 056 341	59 646 573	6 409 768
Intérêts courus	705 841	448 511	257 330
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>75 692 707</b>	<b>69 258 642</b>	<b>6 434 065</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84 080 356</b>	<b>77 198 956</b>	<b>6 881 400</b>

### NOTE N° VIII-4 : Rapprochement de la trésorerie de fin d'exercice avec les éléments du bilan

LIBELLES	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION
Valeurs à l'encaissement	0	168 830	-168 830
Banques	1 633 244	2 298 215	-664 971
Caisses	58 487	56 999	1 488
Banques et autres organismes financiers	-12 908 460	-12 133 018	-775 442
<b>TOTAL</b>	<b>-11 216 730</b>	<b>-9 608 977</b>	<b>-1 607 754</b>

## NOTE N° IX : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilans sont arrêtés au 31/12/2023 à 275 006 512 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	251 163 658
- EFFETS ESCOMPTES:	12 304 203
<b>CAUTIONS RECUES</b>	2 500 000
<b>CAUTIONS RECIPROQUES</b>	9 038 651
<b>TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>275 006 512</b>

Le détail des engagements par catégories se présente comme suit :

## IX.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

CREDITS	HYPOTHEQUES				NANTISSEMENTS			TOTAL
	TF N°40372	TF N° 2518	TF N° 16680	TF N° 186438	FONDS DE COMMERCE	MATERIEL	MAINS LEVEES 2023	
	Sousse ALAMAL	Manouba Tunis	Manouba Tunis	Tunis FORCE DU				
<b>BNA</b>								
10 000 000	10 000 000	10 000 000				10 000 000		10 000 000
10 000 000						10 000 000		10 000 000
8 538 600	8 538 600	8 538 600				8 538 600		8 538 600
7 310 000		7 310 000			7 310 000	7 310 000		7 310 000
7 022 500		7 022 500						7 022 500
7 000 000	7 000 000	7 000 000				7 000 000		7 000 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
5 000 000	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000		5 000 000
5 000 000					5 000 000	5 000 000		5 000 000
4 900 000	4 900 000					4 900 000		4 900 000
4 900 000						4 900 000		4 900 000
3 400 000	3 400 000	3 400 000			3 400 000	3 400 000		3 400 000
1 462 500	1 462 500							1 462 500
1 400 000	1 400 000	1 400 000						1 400 000
1 102 500	1 102 500							1 102 500
950 000	950 000							950 000
625 000	625 000							625 000
382 500	382 500							382 500
200 000	200 000	200 000			200 000	200 000		200 000
200 000						200 000		200 000
84 393 600	49 961 100	49 871 100	0	0	20 910 000	66 448 600	0	84 393 600
<b>STB</b>								
636 000	636 000							636 000
690 000	690 000							690 000
1 085 000	1 085 000							1 085 000
350 000	350 000							350 000
2 000 000	2 000 000					2 000 000		2 000 000
1 865 000	1 865 000							1 865 000
7 737 000	7 737 000							7 737 000
1 160 000	1 160 000							1 160 000
490 000	490 000							490 000
5 000 000	5 000 000				5 000 000	5 000 000		5 000 000
9 000 000	9 000 000				9 000 000	9 000 000		9 000 000
5 000 000	5 000 000				5 000 000	5 000 000		5 000 000
3 265 000	3 265 000					3 265 000		3 265 000
8 673 000	8 673 000					8 673 000		8 673 000
11 042 000	11 042 000			11 042 000	11 042 000			11 042 000
200 000	200 000							200 000
5 000 000	5 000 000							5 000 000
11 000 000	11 000 000	11 000 000		11 000 000	11 000 000	11 000 000		11 000 000
<b>BDET</b>								
3 700 000	3 700 000							3 700 000
<b>77 893 000</b>	<b>77 893 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>0</b>	<b>22 042 000</b>	<b>41 042 000</b>	<b>43 938 000</b>	<b>0</b>	<b>77 893 000</b>
<b>BH</b>								
18 580 000	18 580 000	18 580 000			18 580 000			18 580 000
10 986 666	10 986 666	10 986 666			10 986 666			10 986 666
17 650 000	17 650 000		17 650 000	17 650 000				17 650 000
<b>47 216 666</b>	<b>47 216 666</b>	<b>29 566 666</b>	<b>17 650 000</b>	<b>17 650 000</b>	<b>29 566 666</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 216 666</b>

CREDITS	HYPOTHEQUES				NANTISSEMENTS			TOTAL
	TF N°40372	TF N° 2518	TF N° 16680	TF N° 186438	FONDS DE COMMERCE	MATERIEL	MAINS LEVEES 2023	
	Sousse ALAMAL	Manouba Tunis	Manouba Tunis	Tunis FORCE DU				
<b>BS</b>								
8 250 000					8 250 000	8 250 000	oui	0
6 600 000						6 600 000	oui	0
6 600 000						6 600 000	oui	0
4 640 000	4 640 000						oui	0
2 880 000					2 880 000	2 880 000	oui	0
2 195 000					2 195 000		oui	0
2 000 000	2 000 000					2 000 000	oui	0
1 000 000	1 000 000				1 000 000	1 000 000	oui	0
1 000 000	1 000 000					1 000 000	oui	0
1 000 000						1 000 000	oui	0
<b>36 165 000</b>	<b>8 640 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 325 000</b>	<b>29 330 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>UIB</b>								
4 000 000	4 000 000				4 000 000	4 000 000	oui	0
<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>		<b>0</b>
<b>ATB</b>								
4 000 000	4 000 000					4 000 000		4 000 000
3 050 000	3 050 000				3 050 000	3 050 000		3 050 000
1 650 000						1 650 000		1 650 000
1 650 000						1 650 000		1 650 000
4 000 000						4 000 000		4 000 000
<b>14 350 000</b>	<b>7 050 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 050 000</b>	<b>14 350 000</b>	<b>0</b>	<b>14 350 000</b>
<b>BTK+BTKD</b>								
892 393					892 393		oui	0
5 770 000	5 770 000						oui	0
6 000 000					6 000 000		oui	0
<b>12 662 393</b>	<b>5 770 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 892 393</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AMENBANK</b>								
7 000 000	7 000 000				7 000 000		oui	0
1 200 000	1 200 000			1 200 000			oui	0
1 200 000	1 200 000			1 200 000			oui	0
850 000					850 000	850 000	oui	0
<b>10 250 000</b>	<b>9 400 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 400 000</b>	<b>7 850 000</b>	<b>850 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>UBCI</b>								
6 000 000						6 000 000		6 000 000
4 000 000						4 000 000		4 000 000
<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>
<b>ZITOUNA</b>								
10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000			10 000 000
5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000			5 000 000
<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000 000</b>
<b>BIAT</b>								
2 500 000	2 500 000				2 500 000	2 500 000	oui	0
<b>2 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>		<b>0</b>
<b>BHLEASING</b>								
2 310 392	2 310 392							2 310 392
<b>2 310 392</b>	<b>2 310 392</b>							<b>2 310 392</b>
<b>316 741 051</b>	<b>231 741 158</b>	<b>105 437 766</b>	<b>32 650 000</b>	<b>57 092 000</b>	<b>145 136 059</b>	<b>171 416 600</b>	<b>0</b>	<b>251 163 658</b>

<b>IX.1.2. EFFETS ESCOMPTEES</b>	
<b>CLIENTS</b>	<b>MONTANTS</b>
SOMACOP	8 769 898
COMET	835 681
Société JOMAA	684 342
STE TANZANIT TRADE	680 650
GROS PNEUS	303 213
MEDICAR	302 086
TUNICOM	263 959
SICAME	133 200
SIMATRA	107 605
SETCAR	102 100
ICAR	85 083
SIMMA	23 571
ETS ZOUARI & Cie	7 080
SITAR	5 735
<b>TOTAL</b>	<b>12 304 203</b>

<b>IX.2. ENGAGEMENTS RECUS:</b>		
<b>CLIENTS</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Bechir LOUATI	1 000 000	Enregistré à la REAS 1 <sup>er</sup> Bureau-Tunis le 17/10/2005 sous le n° 5607406
Mondher ELGHALI TUNICOM	500 000	Enregistré à la recette des finances Rue de Paradis-Ariana le 16/07/2014 sous le n° 14606444
Ahmed SAHNOUN SNP	1 000 000	Enregistré à la recette des finances le 22/10/2002 sous le n° 02604721 (copie)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 500 000</b>	

**IX.3. CAUTIONS RECIPROQUES**

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
CAUTIONS DOUANIERES	5 900 907	
CAUTIONS DOUANIERES	1 362 510	
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	61 134	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE)
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	
SNCFT	12 000	GARANTIE
CNAM	90 000	
SIOC	1 000 000	BH
<b>TOTAL</b>	<b>9 038 651</b>	

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STIP  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 30 Août 2023, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

**I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**I.1. Opinion :**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2023.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à 227 734 148 D, un résultat net déficitaire égal à -1 571 126 D et des flux d'exploitation négatifs de -1 733 057 D.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration en date du 08 octobre 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la STIP au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**I.2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **I.3. Questions clés d'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **I.3.1 : Evaluation des créances clients du groupe STIP au 31 décembre 2023 :**

Les créances clients brutes du groupe STIP sont arrêtées au 31 décembre 2023 à 41 847 678 D contre 42 995 881 D au 31/12/2022 enregistrant une diminution égale à 1 148 203 D.

Les créances douteuses sont passées de 14 927 917 D au 31 décembre 2022 à 15 319 460 D au 31/12/2023 enregistrant une augmentation égale à 391 543 D.

Les provisions pour créances douteuses sont passées de 14 927 917 D au 31/12/2022 à 15 319 459 D au 31 décembre 2023 dont 459 645 D correspondant à une quote-part d'une créance ordinaire à l'export dont le recouvrement a pris du retard.

Nos procédures d'audit ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux créanciers).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant ces estimations.

### **I.4. Paragraphes d'observations :**

#### **1.4.1 Contrôle CNSS**

La STIP a reçu en avril 2024 un avis de contrôle de la CNSS portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023. A la date de la rédaction du présent rapport, aucune notification de redressement n'est parvenue à la société.

#### **1.4.2 Inventaire physique des immobilisations :**

Conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, un inventaire physique des immobilisations doit être réalisé et rapproché des données comptables. Ce rapprochement devrait donner lieu à une codification des immobilisations.

#### **1.4.3 Demandes de confirmations externes :**

Dans le cadre de nos diligences normales, nous avons demandé aux principaux clients, fournisseurs, avocats et aux banques de la STIP (BT, STB, BH, ZITOUNA BANK, UBCI, BNA et ATB) de nous confirmer certaines informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A la date de rédaction du présent rapport, la BT, la STB et la BANQUE ZINOUNA ont répondu à nos demandes.

#### **1.4.4 Notification de redressement douanier :**

La STIP a reçu en 2020 une notification de redressement de la part de la direction des douanes pour un montant égal à 156 649 077 D pour cause de non-rapatriement des produits des exportations.

Compte tenu des justificatifs présentés par la société, nous estimons que le risque financier est peu probable.

#### **1.4.5 Réévaluation légale des immeubles bâtis et non bâtis :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret-loi N°2021-21 du 28 Décembre 2021 portant loi de finances pour 2022, la STIP a procédé en 2021 à la réévaluation de ses immeubles bâtis et non bâtis sur la base des indices fixés par le décret présidentiel N°2022-297 du 28 Mars 2022.

Cette réévaluation a généré une plus-value égale à 74 247 016 D inscrite parmi les capitaux propres sous la rubrique Réserve spéciale de réévaluation légale.

La valeur des immobilisations corporelles a été augmentée d'égale montant.

#### **1.4.6 Acquisition par la société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2023, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 1er février 2023 a approuvé la cession totale et définitive de ces actions.

#### **1.4.7 Événement postérieur à la date de clôture :**

Postérieurement au 31 Décembre 2023, la Direction générale de la STIP a décidé, après consultation de la Commission Centrale du Contrôle du Licenciement en place auprès du ministère des affaires sociales, l'arrêt de l'activité (chômage technique) des deux usines pour 2 mois à partir du 16 Avril 2024.

Durant cette période, le personnel a bénéficié de 50% de son salaire brut. Cette décision a été prise en raison du niveau du stock de produits finis atteint par la société.

A la clôture de l'exercice 2023, le stock de produits finis de la STIP s'élevait à 31 642 KD contre environ 50 000 KD à la date de la prise de décision du chômage technique. Il convient de signaler que l'activité commerciale de la STIP ne s'est pas arrêtée pour autant et que les deux usines ont repris la production à partir du 22 Mai 2024 pour l'usine de M'SAKEN et à partir du 29 Avril 2024 pour l'usine de Menzel Bourguiba.

#### **1.4.8 Capitaux propres de la société Amine plus Tire :**

En raison des pertes cumulées, les capitaux propres de la SARL Amine Plus Tire sont arrêtés au 31 Décembre 2023 à -1 223 332 D soit 1 723 332 D en deçà de 50% du capital social.

En application des dispositions de l'article 142 du Code des sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée à l'effet de statuer sur la continuité ou la dissolution de la société.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

#### **I.5. Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration :**

La responsabilité du rapport de gestion consolidé incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion consolidé et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion consolidé par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion consolidé semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion consolidé, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### **I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

## **II-RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **II.1. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous devons procéder à des vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons examiné les procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états

financiers de la STIP. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau de la formalisation des procédures de collecte de l'information financière ainsi que des procédures appropriées permettant notamment de les contrôler.

La stabilisation des structures nécessite la finalisation de l'organigramme et la mise en place d'un manuel de procédures répondant aux besoins urgents du groupe.

## **II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la STIP et de la société AMINE PLUS TIRE avec la réglementation en vigueur.

Nous avons cependant noté au niveau de la SOMACOP que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes des valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas encore entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 Août 2006.

### **Les Commissaires aux comptes**

**Fait à Tunis, le 30 OCTOBRE 2024**

Nejiba CHOUK  
Directeur Général  
Cabinet Nejiba Chouk



**NEJIBA CHOUK**  
Expert Comptable  
93, Rue de Palestine-1002 Tunis  
Tél:(216) 71 782 126 / 71 798 058 / 71 841 684  
Fax:(216) 71 787 565  
E-mail:chouk.nejiba@planet.tn

Hassen BOUAITA  
Directeur Associé  
FMBZ KPMG TUNISIE



**FMBZ KPMG TUNISIE**  
IMMEUBLE KPMG  
6, Rue de Riyal- Les Berges du Lac II- 1053- Tunis  
NIF: 810863T / A / M / 000 - RC: 8148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320  
E-mail: hassenbouaita@kpmg.com

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers consolidés.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. OPERATIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES :**

En application du paragraphe II-1 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, sont soumises à autorisation préalable du conseil d'administration :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée, entre la société d'une part et le président du conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur Général, l'un de ses directeurs Généraux adjoints, l'un de ses administrateurs ou l'un des actionnaires personne physique y détenant directement ou indirectement une fraction de droit au vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part ».

1/ Au cours de l'exercice 2023, et suivant le protocole d'accord tripartite en date du 02 janvier 2023 conclu entre la société STIP, la société SOMACOP et Mr. Montacer DRIDI, président du Conseil d'Administration de la STIP, ce dernier a affecté 4 487 930 D de son compte courant ouvert sur les livres de la STIP au règlement des créances détenues par la STIP sur la SOMACOP.

La SOMACOP a accepté la prise en charge de son passif envers la STIP par Mr. Montacer DRIDI et l'a affecté en compte courant associé sur ses livres pour le même montant.

Le compte courant de Monsieur « Montacer DRIDI » au niveau de la SOMACOP présente au 31 décembre 2023 un solde créditeur égal à 981 015 D.

## **II. POURSUITE DES CONVENTIONS ANTERIEURES A 2023 :**

L'exécution des conventions suivantes autorisées au cours des exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a évolué comme suit :

### **II. 1. OPERATIONS AVEC LES HERITIERS DE FEU Mr. Abdelkader DRIDI, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIP JUSQU'AU 22 AOUT 2022 :**

Le compte courant créditeur de Feu Mr. Abdelkader DRIDI, ouvert dans les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'Administration en date du 02/11/2016, et transformé en compte « Héritiers Abdelkader DRIDI » suite à son décès, survenu le 22 août 2022, a été affecté entre ses héritiers suivant acte notarié daté du 2 juin 2024 enregistré sur le registre du premier notaire sous le numéro 24/111, pages 67/68 comme suit :

- Madame Nadia DRIDI : 1 400 000 D
- Madame Sonia Dridi : 1 400 000 D
- Madame Basma Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Safouen DRIDI : 1 400 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D

- Monsieur Montacer Dridi : 3 000 000 D

Les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI, après imputation des avances perçues, se détaillent comme suit :

- Madame Nadia DRIDI : 1 300 000 D
- Madame Sonia Dridi : 1 300 000 D
- Madame Basma Dridi : 1 300 000 D
- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montacer Dridi : 3 000 000 D

Suivant acte d'échange en date du 6 septembre 2024 enregistré, Mesdames Nadia, Sonia, et Basma DRIDI ont transféré les soldes de leurs comptes courants ouverts sur les livres de la STIP à Monsieur Montacer DRIDI avec pour date d'effet la date du décès de feu Mr. Abdelkader DRIDI soit le 22 août 2022 portant les soldes des comptes courants des héritiers de feu Mr. Abdelkader DRIDI à :

- Madame Nadia DRIDI : 0 D
- Madame Sonia Dridi : 0 D
- Madame Basma Dridi : 0 D
- Monsieur Safouen DRIDI : 1 200 000 D
- Monsieur Mohamed Dridi : 1 400 000 D
- Monsieur Montacer Dridi : 6 900 000 D

## **II.2. Protocole d'accord de cession d'actions STIP**

Le 12 avril 2022, la SOMACOP a conclu avec Monsieur Mehdi DRIDI un protocole d'accord portant sur un engagement d'acquisition par la SOMACOP de 615.288 actions STIP pour un montant de D : 2.356.553 qui peut être révisé en fonction de l'évolution du cours boursier de l'action à la date de la concrétisation de l'opération de cession. De sa part, Monsieur Mehdi Dridi s'est engagé à annuler un nantissement grevant ces titres et fournir une main levée.

En application de ce protocole dont la date de validité a été fixée au 31 décembre 2023, la société a payé une avance de D : 2.350.000.

Le 2 janvier 2023, un avenant au protocole du 12 avril 2022 a été signé entre les deux parties prévoyant la renonciation par la SOMACOP à son droit relatif à l'acquisition des titres auprès de Monsieur Mehdi DRIDI.

A cet effet, l'avance accordée par la SOMACOP dans ce cadre a été totalement remboursée par Monsieur Montacer DRIDI en imputant le montant de ladite avance sur son compte courant associés.

### **II.3. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE AFRICA HOLDING :**

Le compte courant créditeur de la société AFRICA HOLDING (principal actionnaire de la STIP) ouvert sur les livres de la STIP suivant autorisation du Conseil d'administration en date du 02/11/2016, arrêté à 1 001 000 dinars a été maintenu au 31 décembre 2023.

### **II.4. OPERATIONS AVEC LA SMTP (FILIALE MAROCAINE DE LA STIP) :**

Au cours de l'exercice 2023 aucune opération commerciale avec la SMTP n'a été réalisée.

Il est à rappeler que suite à l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la SMTP par jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 25 Septembre 2017, la STIP a constaté en 2017 des provisions pour couvrir la totalité des comptes de la SMTP.

Suite au jugement du tribunal de commerce de CASABLANCA en date du 12 juillet 2018 stipulant la cessation de paiement et le règlement judiciaire de la SMTP, et compte tenu de l'importance des dettes privilégiées de la SMTP, la STIP a annulé toutes ses créances envers la SMTP. Sa participation au capital a été totalement provisionnée.

## **II.5. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'OUVRAGES EN CAOUTCHOUC (SIOC) ET LA STIP**

Le compte de la société SIOC, dans laquelle Monsieur Montasser DRIDI est administrateur, présente au 31 décembre 2023 un solde client débiteur égal à 337 659 D contre 331 642 D au 31/12/2022, enregistrant une diminution égale à 6 018 D.

## **II.6. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE ET LA SOCIETE TAP :**

Le montant du loyer de l'exercice 2023 du local sis à Ben Arous, loué auprès de la société Tannerie Africa Production TAP, est arrêté à 17 514 D totalement réglé.

## **II.7. OPERATIONS ENTRE LA SOCIETE SOMACOP ET LA SOCIETE SIOC :**

La SOMACOP a signé avec la Société Industrielles des Ouvrages en Caoutchouc « SIOC » un contrat de location d'un fonds de commerce, sis à Sfax, moyennant un loyer mensuel hors TVA égal à 2.000 D avec une augmentation biennale de 5% prenant effet à compter du 1er Juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2022 et renouvelable par tacite reconduction.

Cette opération a été autorisée à postériori par votre conseil d'administration réuni le 18 juin 2021.

Lors de la facturation des loyers par la SIOC au titre de 2022, il n'a pas été tenu compte de l'augmentation de 5%. La charge supportée à ce titre par la société s'est élevée à 25 805 D dont 600 D correspondant au complément de l'exercice 2022.

## **II.8. EMPRUNTS NON COURANTS CONTRACTES PAR LA STIP :**

Au 31 décembre 2023, la STIP est en phase avec les échéanciers ayant fait l'objet des accords transactionnels avec les établissements bancaires relatifs à ses engagements antérieurs à 2016. L'évolution des sus dits accords transactionnels se présente comme suit :

<b>DESIGNATION BANQUES</b>	<b>ACCORDS TRANSACTIONNELS</b>	<b>REGLEMENTS 2020 - 2022</b>	<b>SOLDES AU 31/12/2022</b>	<b>REGLEMENTS 2023</b>	<b>SOLDES AU 31/12/2023</b>
STB	19 000 000	11 500 000	7 500 000	4 000 000	3 500 000

BNA	13 000 000	8 500 000	4 500 000	1 500 000	3 000 000
AB	4 725 000	4 500 000	225 000	225 000	0
ATTIJARI BANK	2 500 000	2 408 000	92 000	92 000	0
BFT	3 000 000	3 000 000	0	0	0
UIB	900 000	900 000	0	0	0
	<b>43 125 000</b>	<b>30 808 000</b>	<b>12 317 000</b>	<b>5 817 000</b>	<b>6 500 000</b>

### III. OPERATIONS SOUMISES A AUTORISATION, APPROBATION ET AUDIT :

En application des dispositions du paragraphe II-5 de l'article 200 du code des sociétés commerciales, toutes obligations et engagements pris vis-à-vis du PDG, du Directeur Général et des membres du conseil d'administration relatifs aux éléments de rémunérations, indemnités et avantages qui leur sont attribués sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes.

1/ Par décision du Conseil d'Administration de la STIP en date du 30 août 2023, Monsieur Montasser DRIDI a été nommé président du Conseil pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration, tenu le jour même, a décidé d'allouer au titre de l'exercice de ses fonctions de président du Conseil d'Administration des jetons de présence à hauteur de 200 000 D par année et ce, à partir de sa nomination en tant que Président du Conseil soit le 21 octobre 2022.

En 2023, Monsieur Montasser DRIDI a perçu :

- 50 000 D au titre des jetons de présence relatifs à la période allant d'octobre à décembre 2022.
- 200 000 D au titre des jetons de présences relatifs à l'exercice 2023.

2/ Par décision du Conseil d'Administration, tenu en date du 30 août 2023, la rémunération de Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a été portée à 10 000 D nets par mois (soit 120 000 D nets par an) avec attribution d'une voiture de service et de bons de carburant à raison de 500 litres par mois à titre d'avantages en nature avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Monsieur Khemis BABA, Directeur Général de la société a perçu une rémunération au titre de l'exercice 2023 égale à 120 000 D majorée d'une prime de bilan égale à 70 000 D soit un total net égal à 190 000 D.

3/ Les membres du conseil d'administration de la STIP sont rémunérés par des jetons de présence. La charge comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2023 s'élève à 295 500 D dont 62 500 D relatifs à l'exercice 2022.

4/ En date du 07 Septembre 2023 le conseil d'administration de la SOMACOP a reconduit Monsieur Mehdi DRIDI en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice comptable 2025. Aucune rémunération n'a été prévue à ce titre.

5/ En date du 03 Mars 2020, le conseil d'administration de la SOMACOP a nommé Monsieur Montacer DRIDI en qualité de Directeur Général, sa rémunération mensuelle nette a été fixée à 3 000 D.

La charge totale supportée par la société en 2023 s'est élevée à 53.382 D dont 17 325 D de charges fiscales et sociales.

6/ Les membres du conseil d'administration de la SOMACOP sont rémunérés par des jetons de présence qui seront fixés par l'assemblée générale statuant sur les états financiers annuels. Au cours de l'exercice 2023, aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre.

#### **IV. OPERATIONS INTERDITES :**

En application du paragraphe III de l'article 200 du code des sociétés commerciales, il est interdit au Président du conseil, au Directeur Général et aux membres du conseil

d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'entre eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle, leurs engagements envers les tiers sous peine de nullité du contrat.

Au cours de l'exercice 2023, nous n'avons relevé aucune opération entrant dans ce cadre.

**Fait à Tunis, le 30 OCTOBRE 2024**

**Les Commissaires aux comptes**

Nejiba CHOUK  
Directeur Général  
Cabinet Nejiba Chouk

  
**NEJIBA CHOUK**  
Expert Comptable  
J. Rue de Palestine-1002-Tunis  
Tél:(216) 71 782 128 / 71 798 055 / 71 841 884  
Fax:(216) 71 787 565  
E-mail:chouk.nejiba@planet.tn

Hassen BOUAITA  
Directeur Associé  
FMBZ KPMG TUNISIE

  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
IMMEUBLE KPMG  
6, Rue de Riyal-Les Berges du LacII-1053-Tunis  
MF.:810663T / A / M / 000 - RC.:8148992002  
Tél: 71.194.344 / Fax:71.194.320  
E-mail:tn\_fmkmge@kpmg.com